

- La circulaire N° 0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, relative aux modalités de constitution, de consignations, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- Arrêté N° 333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence n° 05/AONO/CA/YDEIV/CIPM du 30 Mars 2026, relatif aux travaux de construction d'un Centre d'Éducation et d'Actions Communautaires (CEAC) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de Yaoundé IV en date du 28/05/2026.

DECIDE :

Article 1er : le soumissionnaire MNH Sarl PB : 14 526 Yaoundé 679 87 57 18, a été retenu pour les travaux de construction d'un Centre d'Éducation et d'Actions Communautaires (CEAC) dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IV ; pour un montant TTC de vingt-neuf millions neuf cent vingt-six mille cent quarante-cinq (29 926 145) FCFA et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé le **04 JUIN 2026**

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ Président CIPM
- ✓ Intéressé
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archive



LE MAIRE

Gabriel B. EFFILA
Maire de Yaoundé 4^{ème}